

C'EST PRESQUE UN SPORT NATIONAL !



PAR André Cardinal

Mon voyage au Canada, le 17 février 2011. Cher journal, notre périple dans le grand pays du Canada se poursuit.

Après les fortes chutes de neige des derniers jours, on voit aujourd'hui des gens sur les toits un peu partout dans la ville. Mais non « peuchère », ils ne prennent pas un bain de soleil. Tu ne me croiras pas, ces personnes déneigent leur toit ! Ici, en hiver, c'est un sport national.

Des autochtones nous ont même raconté qu'il peut arriver que certains toits s'effondrent à cause du poids !

Tu me diras : c'est pas croyable...

Eh bien, si ! C'est complètement dingue !

La neige, c'est le rêve canadien de bien des touristes, mais cela peut également être le cauchemar du résident. Nous avons tous en tête l'histoire de cette entreprise des Laurentides dont la toiture s'est partiellement effondrée, à l'hiver 2008, en raison de l'accumulation de neige. Cette tragédie a coûté la vie à trois personnes. Il ne faut donc pas badiner avec cet aspect de notre hiver québécois.

Les risques associés à la présence de neige et de glace sur une toiture sont bien connus. Ils sont de trois types : il y a, bien sûr, le risque qu'un bloc de neige ou un « glaçon » se détache et frappe un piéton. Il y a aussi, pour les personnes à l'intérieur, le risque relié à l'effondrement du toit. Mais il y a, surtout, le risque de chute pour les personnes qui iront éventuellement déneiger la toiture.

SOULAGER LA... TOITURE !

DES SIGNES AVANT-COUREURS

De façon générale, les toitures sont conçues pour supporter la charge de neige qui tombe chaque année au Québec. Il est cependant prudent d'accorder une attention particulière à nos structures lorsque l'hiver est particulièrement neigeux.

Plusieurs signes peuvent indiquer qu'une toiture commence à être surchargée. Des portes qui ferment mal, des fissures qui apparaissent, des craquements inhabituels, une déformation du plafond, sont autant de signes indiquant qu'il est peut-être temps de soulager la... toiture ! Mais il est peut-être plus prudent de ne pas attendre que ces symptômes apparaissent. Une bonne habitude hivernale, à acquérir, consiste à prendre le temps d'inspecter régulièrement la toiture, afin de détecter toute accumulation importante de neige, surtout après la « plus grosse tempête de l'hiver » !

Lors d'une inspection, il faut porter attention à l'accumulation locale de neige car, dans certaines situations, une telle accumulation peut soumettre la structure à des efforts excédant la capacité de la toiture. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans l'exemple précité. L'entreprise en question avait fait construire un nouveau bâtiment relié à celui existant. À la frontière entre ces deux bâtiments, un parapet avait été installé. Celui-ci constituait un obstacle qui permettait à la neige de s'accumuler. Cette accumulation a été suffisamment importante pour dépasser la capacité des fermes de toit et causer l'effondrement partiel de la toiture.

À ce sujet, il est important de bien vérifier l'ensemble de la toiture, car si tout semble beau vu du stationnement, ce n'est pas nécessairement le cas à partir de la cour arrière.

UN VIOLON SUR LE TOIT

Notre ami Teveye aurait eu bien du mal à jouer de son violon si son toit avait été recouvert d'un mètre de neige. Voilà pourquoi il prenait soin de le dégager régulièrement. Comme il le dit lui-même « on ne sait jamais ! »

Comment s'y prendre ? Cela dépend du type de toiture : en pente ou plat.

Pour les toits en pente, il est fortement recommandé de travailler à partir du sol et de déneiger avec un râteau de toit, si cela est possible. Une plateforme de travail élévatrice à bras articulé peut même être utilisée pour accomplir le travail. Si on doit absolument monter sur le toit, il faudra agir avec tous les moyens de prévention requis.

Si une échelle est utilisée pour accéder au toit, elle doit être en bon état, correctement inclinée, dépasser le bord de la toiture d'au moins 900 mm, etc.¹ L'utilisateur doit toujours avoir les mains libres lorsqu'il utilise une échelle, afin de respecter la règle des trois points d'appui.

PORTER UN HARNAIS DE SÉCURITÉ

Puisque les employés seront vraisemblablement exposés à un risque de chute de plus de trois mètres, ils devront être protégés. Puisque l'utilisation d'un garde-corps ou d'un filet n'est pas simple lors du déneigement d'un toit en pente, les employés devront porter un harnais de sécurité relié par un lien de retenue à un point d'ancrage solide². La CSST suggère quelques méthodes d'ancrage sur son site Internet³.

Avant d'entreprendre le travail, il faut identifier les obstacles (puits de lumière, événements de plomberie, etc.) et marquer leur emplacement, afin de ne rien abîmer et d'éviter les chutes. Il faut également s'assurer que personne ne se tiendra près des endroits où sera déversée la neige. Évidemment, tout au long de l'opération, il faut porter une attention particulière aux fils électriques pouvant se trouver à proximité.

Pour ce qui est des toitures plates, la CSST suggère une méthode éprouvée⁴. Elle consiste, en résumé, à déneiger le

1. D'autres exigences sont indiquées aux articles 26, 27 et 30 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.

2. Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* stipule les règles à respecter [articles 346 à 349].

3. http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/036B1F06-BDED-4288-AB7F-239B172E8307/0/dc_600_200_91_cl.pdf [octobre 2011]

4. http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/0A3AC599-4271-436F-8CC5-A9371BE1D1F5/0/prevenir_les_chutes.pdf [octobre 2011]

toit tout en conservant une zone tampon de deux mètres sur le pourtour. Une zone de déversement, munie d'un garde-corps, est aménagée en un endroit stratégique (ici aussi, il faut s'assurer que la neige déversée n'atteindra pas une personne ou... la voiture du patron !). Si la neige sur le pourtour doit aussi être retirée, la CSST propose une autre méthode.

Ajoutons qu'il est recommandé d'utiliser des outils en plastique et de ne pas retirer toute la neige, car cela pourrait causer des dommages à la toiture. De plus, il ne faut pas oublier que le pelage est une activité qui peut être très exigeante physiquement... C'est donc une bonne idée de modérer les efforts.

Puisque le déneigement des toitures présente beaucoup de risques, il est peut-être plus sage de confier cette tâche à une entreprise spécialisée. Entendez-vous d'avance avec celle-ci, afin d'éviter la cohue du lendemain de la « tempête du siècle » !

À SE RAPPELER

Prendre soin de la toiture, durant l'hiver, est sans doute une très bonne idée. Mais il ne faut pas, pour autant, oublier d'autres éléments de sécurité hivernale. En voici quelques-uns.

L'hiver, vous faites sans doute entretenir votre stationnement et les voies d'accès à votre entreprise, mais avez-vous pensé aux sorties de secours, aux bornes d'incendie, aux différents compteurs (électricité, gaz naturel) ? Pensez à vérifier si les sorties de secours fonctionnent normalement car, même bien dégagées, elles peuvent être « prises dans la glace » !

Saviez-vous que des personnes décèdent parfois à la suite de l'effondrement d'une « structure de toile ». Il ne faut donc pas les négliger et les inclure dans vos activités d'entretien. Aussi, en raison des risques d'effondrement, il est recommandé de déneiger ces structures à partir de l'extérieur et non pas en poussant la neige à partir de l'intérieur.

Avez-vous des projets de rénovation, de modernisation, etc. ? Assurez-vous alors de prendre en compte l'impact de ces modifications sur la capacité de la toiture à supporter la charge de neige.

QUE FERAIS-JE SANS TOIT ?

Le déneigement des toitures présente des risques certains de chute. L'improvisation, dans ce domaine, n'est pas la mère de la sécurité. Évitez d'être pris par surprise l'hiver prochain, par la « tempête du millénaire », en planifiant, dès maintenant, les soins à donner à votre toiture. Sur ce, à vos pelles traîneaux !

---> suite de la page 11

<p>Comment s'assurer que le travailleur est atteint du syndrome de Raynaud et non d'une condition personnelle ?</p>	<p>Les symptômes, les résultats d'un examen clinique, les antécédents et l'histoire médicale du travailleur, obtenus à la suite d'une expertise ou par le biais de votre médecin désigné, constituent une bonne source d'information.</p> <p>Malgré le fait qu'aucun test n'est fiable à 100 %, une investigation peut être utile pour confirmer le diagnostic et découvrir une cause autre que le travail. Parmi ces tests, il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la pléthysmographie digitale (immersion des mains dans l'eau froide) et le test de récupération de la température digitale (mesurer le temps de rétablissement de la température après une vasoconstriction) • l'angiographie et le Doppler (ils confirmeront l'absence d'un caillot bloquant la circulation sanguine) • l'analyse sanguine pour exclure une maladie auto-immune ou une maladie inflammatoire sous-jacente • l'électromyogramme (EMG) pour exclure le syndrome du canal carpien ou toute autre pathologie liée à une mauvaise conduction nerveuse • une radiographie pour identifier les séquelles d'une fracture ou la présence d'un défilé thoracique
<p>Quel traitement peut être prescrit à l'égard du syndrome de Raynaud (en lien avec le travail) ?</p>	<p>Une médication (vasodilatateur) peut être prescrite, mais il s'agit, avant tout, de mesures de protection. En effet, selon la gravité des symptômes, il peut être recommandé que le travailleur ne soit aucunement exposé au froid, à l'humidité et aux vibrations, donc impossible de réintégrer l'emploi prélesionnel.</p> <p>La recommandation peut être de porter des gants chauffants, imperméables et antivibratoires ainsi que de limiter l'exposition au froid et aux vibrations. Faites préciser les limitations de l'exposition : la durée quotidienne ou hebdomadaire permise, la température minimale du milieu de travail acceptable, l'intensité et la fréquence des vibrations tolérées.</p>

Comme vous l'avez constaté, ce diagnostic peut être sournois. Vous n'êtes donc ni pointilleux ni tatillon de demander : *Docteur, pouvez-vous préciser ou confirmer s'il s'agit bien de la maladie ou du syndrome de Raynaud ?*